

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

PARKAN COLLIER DIMPYLATE POUR CHIENS

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un collier de 24 g contient :

Substance(s) active(s) :

Dimpylate	3,6
.....	g

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Collier.

## **4. Informations cliniques**

### **4.1. Espèces cibles**

Chiens.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Affections à parasites sensibles au dimpylate.

Chez les chiens :

- Elimination des puces et des tiques.
- Prévention des nouvelles infestations pendant une période de 4 mois pour les puces et de 3 mois pour les tiques.

### **4.3. Contre-indications**

En l'absence de données disponibles, ne pas appliquer sur les chiots de moins de trois mois.

Ne pas utiliser sur un animal malade ou convalescent ou présentant des lésions cutanées.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Enlever le collier dès les premiers signes d'intolérance.

#### **4.5. Précautions particulières d'emploi**

##### **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Enlever le collier si le chien est baigné ou lavé et le remettre lorsque le poil est sec. L'efficacité du collier peut être réduite si le poil est mouillé de façon répétée et significative (pluie, bain). Dans ce cas, le collier doit être changé plus précocement. La fixation d'une tique reste possible. Par conséquent, la transmission de maladies infectieuses par ce parasite ne peut être totalement exclue si les conditions sont défavorables.

##### **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Se laver les mains après avoir fixé le collier autour du cou de l'animal.

Ne pas fumer, boire ou manger pendant la pose du collier.

Eviter le contact avec la peau.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas laisser les enfants jouer avec le collier.

##### **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Une irritation peut apparaître au niveau du cou de l'animal du fait du port du collier. Dans ce cas, ôter le collier jusqu'à disparition des symptômes.

Des effets indésirables ont été observés chez le chien : principalement vomissements, tremblements voire convulsions. Le traitement est symptomatique et éliminatoire.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Les études menées chez les animaux de laboratoire (rat, lapin) n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène du dimpylate, mais une embryotoxicité et une maternotoxicité ont été notées.

L'innocuité de la spécialité chez la chienne en gestation ou allaitante n'a pas été montrée. Le dimpylate ayant un passage systémique et l'exposition se prolongeant plusieurs mois, l'utilisation de cette spécialité chez la chienne en gestation ou allaitante est déconseillée.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Ne pas utiliser d'autres insecticides organophosphorés sur l'animal tant que celui-ci porte le collier.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Usage externe.

Un collier par animal.

Ajuster la longueur du collier de manière à pouvoir passer un doigt entre le cou et le collier. Couper le bout de collier en excès.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Les principaux symptômes observés lors d'une intoxication accidentelle par les insecticides organophosphorés sont une hypersalivation, une diarrhée, un encombrement bronchique, des tremblements et des convulsions. Le traitement d'une intoxication accidentelle repose essentiellement sur l'administration de sulfate d'atropine.

#### **4.11. Temps d'attente**

Sans objet.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : antiparasitaire externe pour usage externe, organophosphorés.

Code ATC-vet : QP53AF03.

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

Le dimpylate (ou diazinon) est une molécule de la famille des organophosphorés. Il se caractérise par son activité insecticide. Agissant par inhibition des cholinestérases, le dimpylate provoque une accumulation d'acétylcholine qui conduit à un empoisonnement irréversible des insectes.

#### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

En application topique, le dimpylate est absorbé, mais l'absorption dermique n'a pas été quantifiée.

### **6. Informations pharmaceutiques**

#### **6.1. Liste des excipients**

Huile de soja époxydée

Phtalate de dibutyle

Polychlorure de vinyle

Mélange maître noir (collier noir)

Mélange maître brun (collier marron)

Mélange maître rouge (collier rouge)

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

Aucune connue.

### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver dans le conditionnement d'origine.  
Ne pas conserver à une température supérieure à 30°C.

### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Sachet (polyéthylène téréphthalate, polyéthylène basse densité, aluminium et Surlyn)

### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Le dimpylate est毒ique pour les organismes aquatiques.

## **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

BEAPHAR  
2 ALLEE VIVALDI  
LE SAN GIORGIO  
06800 CAGNES SUR MER  
FRANCE

## **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/4079636 1/2004

Boîte de 1 sachet de 1 collier médicamenteux noir  
Boîte de 1 sachet de 1 collier médicamenteux marron  
Boîte de 1 sachet de 1 collier médicamenteux rouge

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

## **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

01/09/2004 - 01/09/2009

**10. Date de mise à jour du texte**

31/01/2025